

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Je vous remercie de bien vouloir assister à la réunion
du Conseil Municipal qui aura lieu à la Mairie de Saint Caprais de Bordeaux, le

Lundi 13 Avril 2015 à 19 heures

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.



ORDRE DU JOUR

- I – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2015
- II – Vote du budget communal 2015
- III – Délibération pour paiement des heures supplémentaires (élections)
- IV – Délibération pour autoriser le Maire à signer des actes notariés (intégration dans le domaine public de voies et espaces verts de lotissements)
- V – Questions diverses

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

Le conseil municipal de de la commune de Saint Caprais de Bordeaux, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Christian BONETA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Étaient présents : Ms BONETA, FONTANET, SIERRA, LAYRIS, FORESTIER, MUÑOZ, BERNARDI, BALAN, PETIT, MURARD, FESTAL, BILLET, Mmes DAUBIE, FROT, CORJIAL, BOURDOT, CRAYSSAC, LEVY, DARMAILLAC, COUTY, MARQUAIS

Procurations : Mme MANGEMATIN à M. BONETA, Mme LEVRAUD à M. BALAN

Secrétaire de séance : Mme FROT

Approbation du précédent compte rendu et signatures.

Ordre du jour :

1 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2015 :

M. PETIT demande à intégrer le vote des taux dans la présentation du budget communal : accord du conseil. Il rappelle la difficulté grandissante pour les collectivités à maintenir une qualité de services avec des recettes en diminution. Certaines collectivités vendent leur patrimoine afin de pouvoir continuer d'assumer leurs missions. Il indique que ce budget présente un équilibre fragile : en effet, les dépenses obligatoires nouvelles augmentent d'une manière significative (T.A.P, gestion des autorisations d'urbanisme ...). Dans le même temps les recettes baissent (DGE, péréquation ...) La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), créée en 1979, sera réduite de 30 % sur 3 ans (11 milliards). Pour le budget 2015, il y a une recette importante liée au FCTVA (investissements 2014) mais cette recette sera moindre l'année prochaine et il est donc indispensable d'anticiper cette situation.

Il est rappelé que les travaux réalisés par les communes représentent plus de 70 % de l'investissement public donc utiles pour l'emploi et la qualité de vie de ses habitants. Les investissements engagés par les communes contribuent à faire vivre les artisans, les entreprises locales, les commerçants.

2 - Présentation du budget 2015 :

La vue d'ensemble :

Dépenses

Dépenses de la section de fonctionnement 2015 :	2 349 672,45 €
Dépenses de la section d'investissement 2015	813 769,45 €
Restes à réaliser (investissement)	78 371,03 €
Solde d'exécution reporté (déficit d'investissement)	60 590,09 €
Soit un total pour la section d'investissement de	952 730,57 €

Le total du budget en dépenses est donc de 3 302 403,02 €

Recettes :

Recettes de fonctionnement 2015	1 958 256,00 €
Résultat reporté (excédent de fonctionnement)	391 416,45 €
Recettes de la section d'investissement 2015	868 930,57 €
Restes à réaliser	83 800,00 €
Soit un total pour la section d'investissement	952 730,57 €

Le total du budget en recettes est donc de 3 302 403,02 €

La section fonctionnement est ensuite présentée par chapitre :
011 - Charges à caractère général : 482 070 €

Mme LEVY présente l'analyse réalisée sur les dépenses d'eau et assainissement, d'énergie-électricité et de chauffage.

Eau : 14 compteurs, - deux factures / an : 1 estimative et l'autre réelle. En 2014, il y eu deux contestations sur des factures : 1 « arrosage des tennis » initialement le montant était de 19 094 € et il a été ramené à 279 € et 1 autre à l'école primaire ramenée de 8 661,26 € à 1 581,09 €

La dépense totale (13 756 €) sur cette ligne est donc inférieure de 1 243 € / la prévision budgétaire.

La prévision pour 2015 est de 16 000 €.

Energie – Electricité : M. MORISSEAU avait constaté que la commune continuait à régler la consommation d'un compteur situé dans l'ancienne poste, vendue à Concordia. : une régularisation d'un montant de 6 345€ a été engagée. D'autre part, un remboursement de 1 608 € concernant l'éclairage d'installations communes a été acté. Le montant de cette ligne pour 2014 s'élève donc à 61 994,92 € La prévision pour 2015 doit prendre en compte le réalisé de 2014 plus les 4 737 € (consommation des installations communes)

Chauffage urbain : 4 compteurs étaient enregistrés. Une seule facture a été payée en 2014 (avril). Lors de la demande d'installation de gaz dans le gymnase (pour le chauffage) il a été constaté que le compteur de gaz situé au stade n'était pas répertorié par GRDF ;

Une facture de régularisation a donc été envoyée pour un montant de 19 119 €. Le règlement de cette facture était obligatoire pour que GRDF enregistre ensuite notre demande de raccordement pour le gymnase. Une réclamation sera néanmoins faite ultérieurement concernant cette facture.

La ligne a donc été augmentée sur le budget 2015 (35 000 €)

Combustibles : cela concerne le chauffage fuel de l'école primaire, de la mairie. (9 livraisons pour 24 500 litres). Le coût devrait être presque similaire en 2015 (prévisions : 24 000 € / réalisé en 2014 :22 642 €)

L'article 60636 (vêtements de travail) passe de 2000 € à 4 000 €.

L'article 6068 (autres matières et fournitures) : cette ligne permet d'imputer des factures non rattachées à un service spécifique : il a été prévu de réduire cette ligne (de 18 400€ à 12 000€) et ce en affinant l'imputation analytique des factures.

L'article 611 : une augmentation très importante est proposée : en effet, c'est sur cette ligne que sont imputés les remplacements de personnel de ménage, les frais liés à la gestion des dossiers d'urbanisme (à partir de juillet 2015)

En ce qui concerne l'entretien des espaces verts, des bâtiments et des voies et réseaux, une économie de 4 000 € est prévue et cela grâce à une meilleure gestion assurée par le responsable des services techniques.

616 : prime d'assurances : baisse de 1 000 € due à la renégociation ;

6261 : baisse de 1 800 € : à compter de juillet, les dossiers d'urbanisme seront directement déposés à Latresne, au Pôle Territorial ce qui devrait réduire les frais d'affranchissement.

62876 : une somme de 46 500 € est inscrite : elle correspond aux remboursements effectués à la CDC, pour les mises à disposition de personnel pour les TAP, le SIVOM ;

012 : charges de personnel : 1 089 050 € (954 650 € en 2014)

6411 : augmentation des charges de personnel titulaire en raison du recrutement du responsable technique et des changements d'échelons. (585 000 € / 630 000 €)

6413 : charges personnel non titulaire : augmentation liée aux charges de personnel pour les TAP (contractuels) : de 55 000 € à 94 000 €, ainsi que des contrats de personnel en remplacement d'agents en arrêt maladie.

6478 : nouvelle inscription (5 000 €) correspondant au remboursement, par la commune, à la caisse des écoles, des repas pris à la cantine, par le personnel (ATSEM, cantine....)

014 : atténuation de charges : il s'agit de la réversion de la commune à la CDC au titre de la péréquation (FPIC)

023 : virement à la section d'investissement : 451 902,45 € (en 2014 : 402 045,30€)

042 : opération d'ordre : travaux en régie : 10 000 €

65 : autres charges de gestion courante : 244 500 € (205 426 € en 2014). La subvention à la caisse des écoles passe de 46 000 € à 88 000 € (TAP). En revanche les subventions aux personnes de droit privé diminuent (de 43 276 € à 37 700 €)

66 : charges financières : de 45 000 € à 52 000 € : augmentation liée aux intérêts d'emprunt supplémentaires dus au nouvel emprunt souscrit en 2014.

67 : charges exceptionnelles : 1 500 € (3 150 € en 2014)

La section de dépenses de fonctionnement s'élève donc à 2 349 672, 45 €

Les recettes de fonctionnement sont ensuite détaillées :

Le résultat reporté de fonctionnement de 2014 était de 166 837,91 €, celui de 2015 est de 391 416,45 €.

013 : atténuations de charges : il s'agit du remboursement des absences des agents en arrêt maladie. Augmentation prévue : 2014 : 18 000 € / 2015 : 36 000 €

042 : opération d'ordre : 10 000 €

70 : produits de service : 2014 : 3 350 € / 2015 : 77 650 €

706 : c'est une nouvelle recette qui concerne le fonds d'amorçage des TAP

70876 : cette ligne correspond aux remboursements de la CDC pour la mise à disposition d'agents (pour les APS) : jusqu'en 2014, ces remboursements étaient affectés au 758.

73111 : impôts et taxes : le montant proposé est de 1 019 832 € soit une augmentation des taux de 2 %

74 : Dotations et participations : 2014 (620 369 €) 2015 : 583 524 €. Une baisse de 32 000 € est constatée au titre de la DGF mais aussi les compensations de TP, de Taxes foncières, les droits de mutation, la dotation nationale de péréquation. Une augmentation de la subvention versée par le transport scolaire (7478 : + 2000 €) est prévue.

75 :

752 : revenus des immeubles : 7 200 € (loyer de la brasserie)

758 : baisse de 38 000 € (imputation au 70876)

77 : produits exceptionnels (remboursement assurance) 18 000 €

La section de recettes de fonctionnement s'élève donc à 2 349 672, 45 €

M BALAN présente la liste détaillée des participations et des subventions aux associations (6554/6574) : voir liste jointe. . Il précise que toutes les associations ont été reçues et que la commission a ensuite validé les montants proposés en fonction de leurs projets

Mme COUTY évoque l'analyse pertinente qui a été réalisée sur les fluides mais estime que les montants proposés sont surévalués (par exemple pour les combustibles, l'assurance,) et que l'on aurait ainsi pu économiser plus de 10 000 € sur le fonctionnement. Les lignes honoraires et frais d'actes sont également évoquées (3 000 € en 2014 et 7 000 € en 2015) : il s'agit de provisionner des frais liés aux recours déposés en urbanisme, et des actes notariés de régulation. Mme MARQUAIS indique que ces actes pourraient être remplacés par des actes administratifs.

Mme COUTY souligne la difficulté d'identification des charges réparties sur plusieurs budgets (charges de personnel TAP,, garderies, cantine, transport) mais aussi des charges d'alimentation sur le budget de la caisse des écoles...Elle demande si une révision de l'imputation de ces charges est envisageable , surtout en ce qui concerne la caisse des écoles, et si ,du fait de cette répartition ,le coût des TAP peut être précisément évalué.

M. PETIT indique que l'on a respecté le plan comptable mais qu'il est vrai que l'évaluation des charges des TAP est compliquée. En ce qui concerne les prévisions des charges de fonctionnement, on peut effectivement espérer qu'elles soient inférieures mais que par précaution, certaines lignes ont été évaluées en fonction des années précédentes. Mme LEVY va continuer le travail analytique engagé et cela afin d'affiner de plus en plus les inscriptions budgétaires.

Mme COUTY explique que si ces dépenses avaient été moindres, l'augmentation des impôts proposée, qui va générer 19 000 € de recettes supplémentaires, aurait pu être évitée. En effet, l'augmentation des bases amenait déjà 22 000 € de plus et il est important de prendre en compte les charges supplémentaires imposés aux particuliers. Une augmentation des taux devrait accompagner un projet et une projection budgétaire sur la durée du mandat serait intéressante.

Mme FROT précise qu'un des projets retenus est le maintien de la gratuité des TAP de qualité pour cette année ; Mme COUTY évoquait plutôt des opérations d'investissement. M. le Maire répond qu'il s'agit de choix politiques.

Présentation des taux :

M. PETIT rappelle les recettes diminuées et les charges augmentées soit 124 000 € à trouver pour équilibrer le budget. Il rappelle que l'excédent de fonctionnement dégagé cette

année (sans les reports) n'est plus que de 55 000 €, ce qui est relativement faible. De plus il n'y a pas de certitude concernant les compensations de l'Etat pour les TAP pour l'année prochaine et il faut donc anticiper une partie de ces dépenses ainsi que les baisses de dotations.

Les taux proposés :

- taxe d'habitation : de 13,89 % à 14,17 %
- taxe foncier bâti : de 21,66 % à 22,09 %
- taxe foncier non bâti : 56,93 % (inchangé)

Il est précisé que la commune de Latresne augmente ses taxes de 5 %, Camblanes de 2,5 % et Cambes de 1 %. La commune de Quinsac a maintenu ses taux (mais fait payer les TAP).

Le taux national pour la taxe d'habitation est de 23,95 % et le taux départemental de 27,17 %

Le taux national pour le foncier bâti est de 20,20 % et le départemental de 25,19 %

Il est néanmoins précisé que le taux reste une valeur relative et qu'il est nécessaire de prendre en compte les bases.

Après cet exposé, il est procédé au vote des taux :

Pour : 19

Contre : 4 (Mmes COUTY-MARQUAIS, Mrs FESTAL, MURARD)

Le conseil municipal valide donc les taux suivants :

- taxe d'habitation : 14,17 %
- taxe foncier bâti : 22,09 %
- taxe foncier non bâti : 56,93 %

M. PETIT présente ensuite la section d'investissement du budget 2015. Le montant des opérations prévues s'élève à 623 769,45 € (1 265 052,01 € en 2014). Les remboursements du capital des emprunts est de 180 000 € (145 000 € en 2014). Cette augmentation est due à l'emprunt souscrit pour les travaux du gymnase ; Il y a ensuite les opérations d'ordre (travaux en régie) pour 10 000 €

Le total des dépenses pour 2015 est donc de 813 769,45 en dépenses. A cela, s'ajoute le solde des restes à réaliser (78 371,03 €) et le déficit d'investissement reporté (60 590,09 €)

Les recettes d'investissement s'équilibrent avec :

- subventions pour un montant de 149 662 € (315 569 € en 2014)
- dotations pour un montant de 197 205 € (en augmentation car le FCTVA est proportionnel aux investissements réalisés l'année précédente et la TLE est aussi augmentée, grâce aux constructions réalisées sur la commune).
- excédent de fonctionnement reporté : 55 161,12 €

Le total des recettes 2015 est donc de 402 028,12 € auquel il faut ajouter le virement de la section de fonctionnement (451 902,45 €) et les opérations d'amortissements (15 000 €) donc un total pour l'investissement de 868 930,57 €

Chaque opération est ensuite détaillée :

- opération 17 (matériel) 82 000 € (42 000 € en 2014). L'augmentation est liée à l'inscription du reversement par le liquidateur des 32 000 € de l'ancienne association cantine autonome et ainsi de l'achat de matériel pour le restaurant scolaire. Des dépenses ont déjà été engagées (accueil mairie, matériel). L'achat de mobilier pour les assos, pour du matériel informatique, pour le technique sera ensuite déterminé par les commissions.
- opération 24 : bâtiments : 25 000 € (40 000 € en 2014)
- opération 28 : voirie : 238 422,08 € (259 277,68 € en 2014) : une opération principale est prévue le long de la pharmacie, de la maison de santé, la signalétique (en cours) et quelques travaux complémentaires.
- opération 29 : église : 79 944,86 € (75 700 € en 2014) : les travaux vont démarrer ce semestre. Des subventions ont été attribuées (10 500 € pour l'Etat, 11 000 € pour le Département et 21000 € pour la Région).
- opération 42 : Loustallaut : 20 000 € (20 000 € pour 2014) : il s'agit d'une provision pour la maîtrise d'œuvre.
- opération 43 : chauffage et isolation : 52 000 € (54 500 € en 2014) : il s'agit d'un projet de chaufferie commune pour la mairie et l'école élémentaire.
- opération 48 : divers : 7 805,36 € (31 356 € en 2014) Cette opération « non affectée » permet de gérer des investissements non prévus, en cours d'année.
- opération 49 : ensemble socioculturel : 84 597,15 € (657 383,91 € en 2014). Il s'agit de la fin des travaux au gymnase. Les subventions (83 800 €) restent également à percevoir.
- opération 54 : écoles : 30 000 € (76 835,22 € en 2014) : des achats informatiques et des travaux d'aménagement pour cette salle sont prévus.
- Opération 56 : cimetière : 4 000 € (8 000 € en 2014) : installation d'un portail.

Mme COUTY demande des précisions sur l'opération 42 (Loustallaut) : il s'agit de prévoir les honoraires du maître d'œuvre pour la réalisation du DCE, de l'appel d'offres qui devrait être engagé avant fin 2015 (le permis de construire date de décembre 2013). Les travaux ne commenceront pas avant 2016. Mme MARQUAIS estime que les ressources de la commune ne permettent pas en l'état d'envisager de manière certaine la réalisation de cette opération en 2016. Un report de ce projet pourra être envisagé en fonction des recettes.

Pour l'opération voirie, il y a un projet important d'aménagements dans le bourg (trottoirs, parking, voie qui longe la pharmacie, le cabinet de kinés ...) en complément des travaux de l'arrêt de bus (pris en charge par le Département). Mme COUTY demande s'il s'agit d'un projet prioritaire : réponse positive de M. le Maire car c'est le complément du projet géré par le Département (arrêt de bus double). Mme MARQUAIS évoque l'accueil de l'accueil périscolaire, projet porté par la CDC. Ce projet est en cours d'étude.

Après cette discussion, le projet du budget 2015 est soumis au vote du conseil

23 votants :

pour : 19

contre : 4 (Mmes COUTY-MARQUAIS, MS FESTAL, MURARD)

Le budget est adopté

La liste des subventions est adoptée à l'unanimité.

M. PETIT remercie Mme LEVY pour l'analyse effectuée, le personnel qui effectue les missions de comptabilité ainsi que celui qui a établi le budget.

3 - Paiement d'indemnité forfaitaire complémentaire (IFTS) et d'indemnité horaire complémentaire (IHTS) pour élections.

La rémunération des travaux supplémentaires effectués à l'occasion de consultations électorales est assurée soit en indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) pour ceux des agents pouvant y prétendre, soit par le versement d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections calculée règlementairement sur la base de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS)

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'instaurer l'IFTS et l'IHTS pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015. Le montant global de l'enveloppe s'élève à 1 565 €.

Les attributions individuelles seront calculées en fonction du temps effectué lors de ces élections.

4 - Délibération pour autoriser M. le Maire à signer des actes notariés pour l'intégration de voies et espaces verts dans le domaine public de la commune

Par délibérations, le conseil municipal a validé le principe de la reprise de la voirie et des espaces verts des lotissements « le Vallon » et « Villa Aldéia »
Afin d'acter définitivement ces reprises, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés concernant ces intégrations.

Mme MARQUAIS demande si les réserves qui avaient été émises auprès de Clairisienne ont été levées : réponse positive de M. le Maire

En ce qui concerne le lotissement du Vallon, tous les avis émis étaient favorables (EP, eau ...)

Vote unanime du conseil

5 – Questions diverses :

M. le Maire informe le conseil que l'inauguration du gymnase aura lieu le 05 mai 2015 à 18 h.

M. FORESTIER fait le point sur les journées « Initiatives Océanes » : quelques personnes ont participé et les constatations ont été édifiantes concernant les déchets abandonnés surtout le long du fossé derrière la déchetterie.

M. FORESTIER intervient ensuite en tant que liquidateur de l'association cantine : en effet, lors du dernier conseil municipal, il avait indiqué qu'il espérait verser rapidement le solde de l'association et que Mme KIFFER, ancienne présidente avait été condamnée aux dépens : à ce titre, elle doit s'acquitter des frais d'huissiers (soit 111 €). Elle a pour cela demandé à payer en plusieurs fois et tant que ces sommes ne sont pas réglées, la liquidation n'est pas possible. Il est rappelé que Mme KIFFER avait refusé de rendre les documents administratifs et comptables de l'association, qu'il a fallu engager une procédure pour qu'elle les restitue. Cela a néanmoins coûté 3 000 € environ et le fait qu'elle ait demandé de payer en plusieurs fois une somme modique, retardant ainsi le versement du solde est regrettable de la part d'une personne qui a été élue et qui évoquait l'intérêt général. M. FORESTIER précise qu'il va rencontrer Mme la Perceptrice afin de s'informer sur les démarches à entreprendre afin que Mme KIFFER s'acquitte le plus rapidement possible de sa dette et ce afin de pouvoir clôturer ce dossier, si possible avant fin Juin ;

Mme COUTY évoque la fermeture de la bibliothèque les deux derniers vendredis, sans information : M. BALAN précise qu'il a assuré la permanence vendredi dernier, mais avec un peu de retard. Mme COUTY souhaite seulement que ces fermetures, récurrentes à une époque,

fassent au moins l'objet d'information. Accord de M. le Maire

La séance est levée à 20 h 15